



Dix-septième session
Point 27 de l'ordre du jour

COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE
EXTRA-ATMOSPHERIQUE : RAPPORTS DU COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, DE L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE ET
DE L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

Incidences financières du projet de résolution présenté par la
Première Commission (A/5341)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. N. A. QUAO (Ghana)

1. Conformément à l'article 154 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a examiné, à sa 974ème séance, tenue le 13 décembre 1962, les incidences financières du projet de résolution présenté par la Première Commission (A/5341, par. 8).
2. Pour l'examen de cette question, la Commission disposait des rapports du Secrétaire général (A/C.5/961) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/5345).
3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution de la Première Commission (A/5341) ne donnerait pas lieu à des dépenses supplémentaires en 1963, pour autant que les séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité se tiennent uniquement au Siège, et que seuls les services normaux doivent être assurés. S'il devait en être autrement, le Secrétaire général demanderait l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant d'engager les dépenses nécessaires, conformément à la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1963, et tout crédit supplémentaire destiné à couvrir ces dépenses serait demandé dans son budget additionnel pour 1963.